

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 11 juin 2024

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Présidente	
Éric WEHRLI - LC	Vice-Président	
Alexandra Deruaz	Secrétaire par intérim	

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Anita PORDES - PLR	
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR	Absente	Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Alexandre SOUCAS - EPA	
Caroline DOMBRE - EPA		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA		Onur VON BURG - EPA	
Nicole IMHOF - LC		Yves GUBELMANN - PLR	Absent
Guv MUSY - EPA			

Excusés : M. Yves GUBELMANN et Mme Meret BLANC-ODERMATT

Public : /

Administratif : Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire par intérim



Ordre du jour :

1- Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 21 mai 2024.

2- Discussion et approbation de l'ordre du jour.

3- Communications du bureau.

4- Rapports des commissions.

a) Rapport du Conseil de Fondation de la T'Anières. Séance du 24 avril 2024 ;

b) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 6 mai 2024 ;

c) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 28 mai 2024.

5- Projets de délibérations.

- Délibération N° 2020-2025 D-112 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 30'000 TTC, destiné à l'acquisition d'une autolaveuse pour le nettoyage des parkings souterrains communaux.

- Délibération N° 2020-2025 D-113 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 160'000, destiné à la mise en place de subventions communales dans le cadre du programme d'accompagnement pour la transition énergétique des propriétaires individuels.

6- Projets de motion(s).

7- Projets de résolution(s).

8- Proposition(s) du Maire et des Adjoint.e.s

9- Communication(s) du Maire et des Adjoint.e.s

10- Questions écrites et orales – Divers

11- Huis clos



Mme la Présidente Stéphanie BARON-LEVRAT ci-après « Mme la Présidente », ouvre la séance à 20h00, salue l'Assemblée. Elle excuse l'absence de M. Yves GUBELMANN et celle de Mme Meret BLANC-ODERMATT. Elle remercie, en préambule, de la confiance qui lui a été accordée pour sa nouvelle fonction de Présidente du Conseil municipal, qu'elle va exercer dans le strict respect du règlement du Conseil municipal, et surtout, avec humilité et modestie.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 21 mai 2024.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 21 mai 2024

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des remarques ou corrections au projet de procès-verbal de la séance du 21 mai 2024. Pas de remarques, le procès-verbal est donc adopté avec remerciements à son auteure.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des modifications ou des remarques sur l'ordre du jour. Mme la Présidente fait voter le Conseil municipal qui adopte l'ordre du jour.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 - Communications du bureau

Mme la Présidente informe des communications suivantes :

- *Invitation des Conseillers municipaux à la fête des Promotions qui se déroulera le vendredi 28 juin 2024 à partir de 18h00. Les Conseillers sont conviés à participer au cortège qui partira, comme habituellement, depuis la cour des Petits, à 18h15, comme indiqué par Sonia dans son courriel du 6 juin. À la suite de cette marche en fanfare, la partie officielle s'ouvrira dans la salle communale à partir de 18h45. Un repas sera proposé sous la tente, dans la cour des Grands, dès 19h45. Mme la Présidente remercie par avance de préciser, par retour de mail à Sonia CRELIER, le nombre de personnes présentes lors du repas des Promotions et le choix de menu. Elle présente ses excuses pour son absence à ces Promotions pour raisons professionnelles.*
 - *L'Exécutif a engagé une nouvelle collaboratrice, Mme Marina RUBIERA, comme assistante de direction. Au Conseil municipal de septembre, les Conseillers seront invités à l'élire secrétaire du Conseil municipal. Marina RUBIERA avait effectué un intérim cet hiver à l'entière satisfaction de l'Exécutif et de la Secrétaire générale.*
-

Mme la Présidente passe au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.



Point 4 - Rapport des Commissions

Mme la Présidente passe la parole à Mme Caroline DOMBRE pour le rapport du Conseil de Fondation de la T'Anières. Séance du 24 avril 2024.

- a) Rapport de la commission Sociale. Séance du 24 avril 2024.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD demande si le café-expo mentionné par Mme Caroline DOMBRE dans son rapport sera ouvert à d'autres personnes que les parents. L'intéressée répond que ce café est destiné aux seules familles, ce dans le cadre des relations et rencontres entre la garderie et les parents.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres questions ou remarques, puis remercie Mme Caroline DOMBRE pour son rapport mis en annexe du procès-verbal de la présente séance.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe la parole à Mme Nicole IMHOF pour le rapport de la commission Sociale. Séance du 6 mai 2024.

- b) Rapport de la commission Sociale. Séance du 6 mai 2024.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport.

Mme la Présidente repasse la parole à Mme Caroline DOMBRE pour le rapport de la commission Assainissement. Séance du 28 mai 2024 (succinct).

- c) Rapport de la commission Assainissement. Séance du 28 mai 2024 (succinct).



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme Caroline DOMBRE pour son rapport annexé au procès-verbal de la présente séance.

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N°2020 - 2025 D – 112.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière de la délibération N°2020 - 2025 D – 112. Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 30'000.- TTC, destiné à l'acquisition d'une autolaveuse pour le nettoyage des parkings souterrains communaux.

Mme la Présidente donne lecture de la délibération

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Delibération N° 2020 – 2025 D – 112 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 30'000.- TTC, destiné à l'acquisition d'une autolaveuse pour le nettoyage des parkings souterrains communaux.

Vu l'exposé des motifs,

Vu les devis reçus des entreprises SIPAEC, Grellor SA et Eugène Baud,

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 28 mai 2024,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal
décide
en présence de 14 de ses membres
majorité simple
Par 14 oui, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 30'000.- TTC destiné à l'acquisition d'une autolaveuse pour le nettoyage des parkings souterrains communaux ;
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2024 sur le compte 6150.00.31110.00 ;
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération No 2020-2025 D – 113, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 160'000.-, destiné à la mise en place de subventions communales dans le cadre du programme d'accompagnement pour la transition énergétique des propriétaires individuels.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 160'000.-, destiné à la mise en place de subventions communales dans le cadre du programme d'accompagnement pour la transition énergétique des propriétaires individuels.

Mme la Présidente donne lecture de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020 – 2025 D – 113 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 160'000.-, destiné à la mise en place de subventions communales dans le cadre du programme d'accompagnement pour la transition énergétique des propriétaires individuels.

Vu l'exposé des motifs,

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne) du 30 septembre 2016,

Vu la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 (Loi sur le CO2) du 23 décembre 2011

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEn) du 18 septembre 1986,

Vu le nouveau Règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) entré en vigueur le 1er septembre 2022,

Vu le Plan Directeur communal des Energies (CET) de mars 2017,

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 28 mai 2024,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal
décide à l'unanimité
en présence de 14 de ses membres
majorité simple
Par 14 oui, soit à l'unanimité



1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 160'000.- destiné à la mise en place de subventions communales dans le cadre du programme d'accompagnement pour la transition énergétique des propriétaires individuels ;
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2024 sur le compte 7690.00.36370.00 ;
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Point 6 – Projet(s) de motion(s).

Pas de projet(s) de motion(s).

Point 7 – Projet(s) de résolution(s)

Pas de projet(s) de résolution(s).

Point 8 – Proposition.s du Maire et des Adjoints

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire a une proposition de renvoi en « commission Finances » suite à la demande de Mme Stéphanie BARON-LEVRAT auprès de l'Exécutif d'obtenir des informations sur la possibilité d'avoir des suppléants aux prochaines élections municipales et, par conséquent, de connaître la procédure à suivre. Selon l'article 7 de la loi sur l'administration des communes, le règlement du Conseil municipal peut

Alinéa 1 admettre des Conseillers municipaux suppléants.

Alinéa 2 - Il détermine le nombre de suppléants auxquels a droit chaque liste ayant obtenu des sièges aux dernières élections municipales ;

Alinéa 3 – Il détermine leurs droits et devoirs ;

Alinéa 4 – Les Conseillers municipaux suppléants sont les candidats ayant obtenu le plus de suffrages après le dernier élu sur sa liste ;

L'article 7 de la LAC offre ainsi la possibilité de disposer de membres suppléants dans les Conseils municipaux. Pour cela, le règlement du Conseil municipal doit être modifié par le biais d'une délibération. Cela signifie donc que pour pouvoir faire usage de suppléants, le règlement du Conseil municipal doit être modifié en amont. Ce n'est qu'après l'approbation dudit règlement modifié par le Safco que l'on peut faire appel à des suppléants. Les membres suppléants seront nécessairement les « viennent ensuite » ou si la liste ne contient pas suffisamment de candidatures, des mandats complémentaires désignés par le détenteur de la liste déposée au moment des élections. Ces membres suppléants ne



pourront pas participer au Bureau du Conseil municipal ; en revanche, il appartient au Conseil municipal de décider s'ils peuvent exercer la fonction de scrutateur ou de rapporteur de majorité. La prestation de serment du suppléant se fait lors de la première séance du Conseil municipal à laquelle il participe.

M. le Maire Pascal WASSMER renouvelle sa demande de renvoi de ce sujet en commission Finances, que Mme la Présidente remercie et fait voter en renvoi de commission de cette proposition lors de la commission des Finances en date du 17 septembre 2024.

Mme la Présidente demande qui est pour ce renvoi en commission. À 13 oui et 1 abstention – celle de M. Éric WEHRLI -, le Conseil municipal vote le renvoi en commission Finances de cette proposition.

Mme la Présidente cède la parole à M. Giuseppe RICCIUTI qui demande pourquoi ce renvoi est adressé à la commission Finances.

M. le Maire Pascal WASSMER répond que la commission Finances est celle via laquelle sont traitées toutes les questions de règlement(s).

Mme la Présidente cède la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH a une proposition de renvoi en commission Urbanisme d'un projet de résolution qu'elle souhaite soumettre pour étude, autour du projet de Futur collisionneur circulaire du CERN (FCC).

Mme la Présidente donne la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS qui demande en quoi la commune d'Anières est concernée pour engager une étude sur ce projet car d'une part la commune de Choulex est davantage concernée, d'autre part, ce projet générerait une dépense d'énergie « monstrueuse ». Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH explique qu'il s'agit d'une résolution actuellement en discussion dans toutes les communes « Arve et Lac », et dès lors, elle voudrait la soumettre ; il ne s'agit pas de s'opposer à ce projet de collisionneur, mais elle souhaite en informer les Conseillers sur ce projet.

Mme la Présidente fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi de cette proposition d'étude du projet du Futur collisionneur du CERN lors de la séance de la commission Urbanisme en date du 2 octobre 2024 ; cette proposition est votée à l'unanimité.

Mme la Présidente cède la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT.

M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT n'a pas de propositions.

Point 9 – Communication.s du Maire et des Adjoint.s

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.



M. le Maire Pascal WASSMER a trois communications. La première concerne un courrier reçu de la commune de Corsier et distribué *in situ* aux Conseillers municipaux. Ce courrier, reçu en copie, adressé au directeur de l'Hospice général, propose de loger des requérants d'asile sur la future zone sportive, à Anières, dans des containers provisoires, à la place de la décision du Conseil d'Etat de réquisitionner le poste de commandement de l'abri PC de Corsier en cas de besoin. L'Exécutif est surpris tant par le procédé que par la proposition. En effet, l'acte d'achat du terrain en vue d'ériger un centre sportif dédié au football, a déjà été signé. Par ailleurs, Anières accueille déjà de nombreux migrants ; plus de 10% de sa population est issue de la migration. Le nombre de personnes qui devraient être hébergées est de 50 maximum. M. le Maire Pascal WASSMER demande si la commune de Corsier ne pourrait pas trouver un terrain pour les héberger. Si cette proposition était actée, cela risquerait fortement de repousser le projet de zone sportive, ce qui n'est pas admissible. Pour toutes ces raisons, l'Exécutif ne peut donc pas approuver cette proposition même si la question ne lui a pas été posée directement.

M. le Maire Pascal WASSMER transmet sa seconde communication liée aux forts épisodes orageux du dimanche précédent, qui ont entraîné l'inondation de la salle communale. Les grilles de protection prévues à cet effet et les regards qui récoltent déchets et graviers, - non adaptés -, se sont bouchés ; dès lors, les grilles se sont chargées en eau qui est rentrée dans la salle communale. Heureusement, le responsable des bâtiments, M. Marco PULIDO, est intervenu rapidement et a pu appeler les pompiers qui ont pu retirer les regards - ils seront modifiés dans le futur comme vu avec l'ingénieur dédié - mais si la fête des Promotions pourra avoir lieu dans ladite salle, les cours de sport ont été annulés.

M. le Maire poursuit avec une troisième communication relative à la demande de M. Jean-Luc RICHARDET qui avait interpellé sur la fréquentation du service MOBILITIY. Il explique qu'il ne peut répondre en Conseil municipal car les chiffres sont confidentiels mais il a déjà donné des informations en commission et peut communiquer les chiffres de façon bilatérale.

Une fois ces communications transmises, M. le Maire Pascal WASSMER remercie Mme la Présidente, qui le remercie à son tour avant de donner la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH, qui n'a pas de communication.s.

Mme la Présidente cède la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT.

M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT a une communication concernant la boîte à livres demandée par la motion du PLR. La boîte a été placée, peu avant le 1^{er} juin, pendant Anières en Vogue ; elle sera activée bientôt car il fallait encore la positionner correctement. Elle est située à peu près au milieu entre la salle communale et le haut, côté tennis.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au Point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales, ou interventions (divers).



Point 10 - Questions écrites et orales - Divers

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande si le fait de poser la nouvelle boîte à livres évoquée par M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT, sur la place de la Côte d'Or, va entraîner la suppression de celle située devant l'épicerie où les livres sont installés dans une sorte de tonneau. M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT, répond qu'a priori, non, que d'ailleurs les livres y sont bien à l'abri, qu'il serait positif d'avoir plusieurs emplacements, dont un nouveau qui devrait voir le jour à Chevrens. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI répond qu'elle n'était pas sûre que les livres soient bien abrités et M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT répond qu'il faudra regarder. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI enchaîne avec des commentaires sur les votations pour lesquelles certains administrés se sont rendus à la salle communale. Elle propose que pour la prochaine votation un écriteau soit posé sur la porte de la salle communale afin de diriger les gens vers la mairie. Selon son constat, les gens ne lisent pas forcément ce qui est écrit sur leur convocation ; ils ont pris l'habitude d'aller à la salle communale pour revenir ensuite, contrariés. Mme la Présidente redonne la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT, d'accord avec cette démarche déjà initiée lors de la précédente votation, à réitérer jusqu'à la fin de l'année (votations de septembre et novembre). Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute que l'information a manqué de clarté quant aux places de stationnement, - les gens ne comprendraient pas l'attribution des places des parkings et la distribution des macarons à venir ; des bruits circulent dans le village.

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER qui remercie pour ce retour, va se pencher sur ces remarques et envisager une communication autour de ce point.

Puis Mme la Présidente donne la parole à Mme Caroline DOMBRE, soucieuse des dégâts d'eau dans la salle communale, qui aimerait en savoir davantage. M. le Maire Pascal WASSMER explique que l'eau est rentrée par la porte, pour descendre les escaliers et couler sur le parquet de la salle communale. Le parquet ne s'est pas soulevé sous l'eau mais depuis, génère un peu de bruit quand on marche dessus. Il confie qu'à Hermance, une inondation plus grave s'est produite et qu'à Corsier les dégâts d'eau ont provoqué l'écartement et le soulèvement des lames de parquet. À Anières, hormis le bruit comme résultante une fois le bois séché et quelques dégâts sur les côtés, grâce à l'intervention rapide du responsable de l'entretien des bâtiments et des pompiers, la gravité des dégâts a été limitée. Une expertise d'assurance et d'entreprises spécialisées auront lieu. Mme la Présidente cède la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH qui complète les propos de M. le Maire Pascal WASSMER en mentionnant que l'eau s'est infiltrée dans la sono ; elle ne fonctionne plus. Les ascenseurs ont été remis en marche. Mme Caroline DOMBRE se voit redonner la parole pour souhaiter que les associations puissent vite repratiquer leur sport dans la salle communale. Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH répond qu'après une évaluation assez succincte, M. Marco PULIDO, responsable de l'entretien des bâtiments, était assez confiant pour ce faire.

Mme la Présidente donne la parole à Mme Claire THIBAUT-BULLIARD qui elle aussi aimerait obtenir les « bonnes informations » pour comprendre et tempérer les rumeurs de malfaçons, et/ou liées au dénivelé de la nouvelle place. M. le Maire Pascal WASSMER répète que le problème provient des regards qui n'étaient pas adaptés, se sont bouchés puis les grilles se sont mises en charge ; quand les regards ont été enlevés, l'eau s'est évacuée. Il attend un retour de la part du responsable précité, pour adapter les regards et faire en sorte que même s'il devait y avoir un trop plein, l'eau puisse quand même s'évacuer. Ce fut un malheureux test grandeur nature puisque l'eau est rentrée dans la salle communale.



Mme la Présidente remercie M. le Maire Pascal WASSMER pour sa réponse et cède la parole à M. Jean-Luc RICHARDET qui a plusieurs questions. En préambule, il soulève la demande inamicale et surprenante de la commune voisine, à savoir Corsier, et a plusieurs observations à ce propos : la première est que « s'ils » s'adressent à l'Hospice général, cela pourrait concerner un de leurs terrains, pas une propriété de la commune d'Anières ; la commune est en zone sportive dédiée à des activités sportives et non à du logement ; enfin, si l'on voulait construire un immeuble sur une parcelle d'autrui qui ne le veut pas, il faudrait procéder à une expropriation ce qui entraînerait un débat juridico-politique assez pointu. M. Jean-Luc RICHARDET demande ce que l'Exécutif attend du Conseil municipal suite à cette transmission de communication.

M. le Maire Pascal WASSMER, à qui Mme la Présidente donne la parole, répond que déjà, il tenait à informer les Conseillers de cette situation, à la fois délicate et importante. Les observations de M. Jean-Luc RICHARDET sont identiques à celles constatées entre membres de l'Exécutif : ainsi, un terrain a été déclassé, l'acte d'acquisition de ce terrain a été signé et demeure le souhait de rester en bon termes avec les communes voisines pour mener à bien ce projet. Avec cette demande faite auprès de l'Hospice général, l'Exécutif se devait de réagir et d'envoyer une réponse publique à la commune de Corsier parce que vraisemblablement, il s'agit d'une situation d'ordre public à Corsier, qui entraîne une demande du Conseil municipal de Corsier et l'Exécutif s'est exécuté.

M. Jean-Luc RICHARDET a une question concernant le parking de la Côte d'Or, ouvert au public, qui a fait l'objet de deux grandes manifestations sportives, la brocante et le concours de pétanque. Il s'est rendu compte que l'usage des places de parking n'était pas celui souhaité : le premier étage du parking était complet et le second quasiment vide alors que les gens se garaient librement sur la route. Il interroge : « Comment informer les gens qui viennent aux manifestations pour qu'ils se garent dans ce parking gratuit, et comment informer les organisateurs des manifestations pour qu'ils informent leurs participants à utiliser ce parking à bon escient, parking qui a coûté beaucoup d'argent. »

Mme la Présidente remercie M. Jean-Luc RICHARDET et cède la parole M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT pour répondre. Ce dernier explique que le concours de pétanque a lieu en même temps que le jour des Caves ouvertes. A 8 h 30 du matin, il était sur place et regardait comment les gens se garaient puis, avec l'organisateur et le président de la Pétanque d'Anières, M. Morgan FLUCKIGER, ils ont décidé de faire des appels micro jusqu'à 10 h du matin pour inviter les participants au concours à ne pas se garer le long de la Côte d'Or, ou à déplacer leur voiture une fois leur inscription prise en compte. Selon M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT, tous ceux venus après 10 h, sont des gens venus pour voir [les joueurs de pétanque] ou pour participer aux Caves ouvertes. De plus, un autre parking avait été ouvert sur le champ de M. Oesterlé.

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER qui souhaite compléter les informations transmises. Il évoque l'indicateur des places de parking à l'entrée de celui-ci, dont il faudrait regarder s'il est assez grand et installé au bon endroit pour que les gens voient s'il reste des places de libre, puis ce sera aux agents de la police municipale d'agir. L'Exécutif se réserve la possibilité d'offrir la gratuité dans les manifestations – véritable intention d'ailleurs pour la plupart des manifestations. Pour lesdits événements, un autre parking avait été mis à disposition à l'entrée du village à droite, sur le terrain Oesterlé donc il y avait suffisamment de places pour que les gens puissent se parquer facilement et gratuitement. Tout est question d'organisation, et de pose de panneaux informatifs.



M. Jean-Luc RICHARDET se voit redonner la parole par Mme la Présidente et dit qu'à son sens, ce qui est important, c'est d'informer quant à la gratuité du parking sinon les gens vont se garer sauvagement le long de la route, surtout s'ils restent un certain temps.

Il enchaîne avec deux autres questions. La première concerne les moustiques tigres qui occupent de plus en plus le territoire genevois. En 2022, le moustique tigre n'était pas reconnu dans la commune d'Anières mais il l'a été en 2023 ; il est porteur de maladies comme le chikungunya ou la dengue, etc. et l'Etat de Genève a pris des mesures pour tenter d'éradiquer ce phénomène par des actions qu'il mène, et par des actions qu'il demande aux communes de mener. L'Etat de Genève a formé du personnel communal, fournit du matériel et demande aux communes de s'engager via des actions et des informations envers ses concitoyens afin de prendre les bonnes mesures et d'éviter de favoriser la propagation en gardant des pots remplis d'eau, etc. M. Jean-Luc RICHARDET s'enquiert de savoir si Anières est engagée dans des actions et sollicite M. le Maire Pascal WASSMER à cet effet.

Mme la Présidente donne la parole à M. le Maire Pascal WASSMER qui répond que le personnel « Parcs et Voirie » a été informé par courrier par le canton, puisqu'Anières fait partie des communes où le moustique tigre a été détecté, et des informations à la population vont être réalisées ; des informations ont déjà été publiées sur le site Internet de la commune, sur les panneaux officiels et les réseaux sociaux, comme expliqué de vive voix *in situ* par Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale.

Mme la Présidente remercie Mme Alexandra DERUAZ et revient vers M. Jean-Luc RICHARDET qui estime que « c'est bien mais insuffisant » car « tout le monde ne va pas sur les réseaux sociaux et tout le monde n'est pas accro à Internet ». Selon lui, un tout-ménage serait plus efficace et il interroge : « Que fait la commune ? » car l'Etat attend des actions de celle-ci et pas seulement la diffusion d'informations. M. le Maire Pascal WASSMER se voit redonner la parole par Mme la Présidente. Il explique que cette thématique a été évoquée en séance et qu'une communication à l'ensemble des habitants sera effectuée. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier les lieux de ponte, les eaux stagnantes, les bâches, les pots de fleurs, les pneus, etc., ensuite la population sera informée via les réseaux sociaux comme Instagram, via le site Web, des affiches F5 sur les panneaux sandwiches, des flyers, ou une mise à disposition des affichettes du Département. Il précise que l'Exécutif va se renseigner sur l'autorisation de traiter ou non, et si oui, s'il faut suivre une formation spécifique sur les produits à utiliser.

Mme la Présidente remercie M. le Maire Pascal WASSMER et revient vers M. Jean-Luc RICHARDET pour qu'il passe à sa dernière question relative au parc à chiens. Celui-ci a la particularité d'avoir une double barrière avec le propriétaire voisin, à sa demande, pour lui assurer une certaine protection et distance, ce qui fut d'ailleurs assez « frappant », vu qu'il s'agissait d'un lieu public pour protéger un lieu privé. Aujourd'hui, il est su que le propriétaire n'est plus là, ou met en vente et de ce fait, M. Jean-Luc RICHARDET demande s'il serait possible de retirer cette barrière pour les gens qui se promènent dans le parc. De plus, il existait un cheminement en pierres du Salève et quand les temps étaient pluvieux et boueux, cela permettait de se promener sans avoir les pieds complètement crottés. Dès lors serait-il possible, demande M. Jean-Luc RICHARDET, de remettre sur une partie du chemin central, des matériaux du Salève pour arpenter ce parc à chiens dans de bonnes conditions. Il demande aussi s'il serait envisageable d'installer un point d'eau sur place, bienvenu pour les gens et promeneurs si besoin était. Il rappelle que les propriétaires de chiens paient un impôt à la commune. Il ajoute que ce parc à chiens est très fréquenté comme « un bistrot du coin », ouvert aux rencontres. C'est un lieu convivial et à ce titre, il exprime sa demande pour obtenir un vrai banc, car celui en place est « vieux et pourri »,



et un banc serait donc apprécié pour les personnes âgées ou en difficulté de motricité. Pour conclure, M. Jean-Luc RICHARDET interpelle M. le Maire Pascal WASSMER sur le fait qu'à l'entrée de la Mairie, aucun crochet n'est installé si un propriétaire de chiens doit laisser son chien seul à l'extérieur avant d'entrer pour une demande en mairie, pour la poste ou pour voter.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Luc RICHARDET et cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER pour répondre. Celui-ci remercie M. Jean-Luc RICHARDET de se faire le porte-parole des propriétaires de chiens - ce qu'il n'est pas - et de mettre en évidence les problèmes rencontrés.

Concernant la double barrière, il ne s'agissait pas de protéger une propriété privée mais d'éviter des altercations entre les propriétaires de chiens « qui s'aboyaient contre », et les propriétaires de la villa. Il ajoute que si aujourd'hui ces propriétaires ont mis en vente la maison, la double barrière pourrait être enlevée. Si un cheminement n'existe plus, celui-ci devra être remis en état et cela sous-entend de l'entretien. La question de l'eau peut être étudiée, de même celle du banc et comme un crochet à chiens avait été demandé pour être installé devant l'épicerie, un autre peut l'être devant la mairie.

Mme la Présidente remercie puis demande s'il y a d'autres questions. Mme Nicole IMHOF revient sur la question du parking souvent inoccupé. Elle a eu des remarques de personnes qui sont venues aux abords de celui-ci, ont vu des croix de couleur orange sur les panneaux lumineux y relatifs, ont cru que le parking n'était pas encore ouvert, et n'ont donc pas osé s'y parquer.

Mme la Présidente demande si cette remarque émise par Mme Nicole IMHOF suscite une réponse ou remarque de la part de l'Exécutif, et M. le Maire Pascal WASSMER répond que ce sera étudié.

Mme la Présidente cède la parole à Mme Claire THIBAUT-BULLIARD qui remercie M. Jean-Luc RICHARDET concernant son avis sur le parc à chiens ; elle le rejoint sur le fait qu'il mériterait d'être rendu plus convivial.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD partage ensuite son enthousiasme lié à sa participation au Festival du Livre à Collonges-Bellerive, dont l'organisation était parfaite ; un festival de grande qualité soutenu par la commune. Elle encourage l'Exécutif à réitérer son soutien pour les prochaines éditions.

La veille de cette séance de Conseil municipal, elle a, au même titre que d'autres Conseillers municipaux, assisté à l'Assemblée générale de « Anières, un vrai village », qui célébrait également ses 20 ans d'existence, occasion pour ses représentants de faire une rétrospective. Au-delà des positions divergentes, elle tient à saluer leur engagement qui permet de faire vivre la démocratie et l'intervention citoyenne. Lors de cette Assemblée, le comité référendaire contre le crédit de Frs 10,6 millions pour le projet de résidence seniors, a récolté 300 signatures. Elle demande alors qu'elles sont les prochaines étapes et leur temporalité.

Mme la Présidente cède la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH pour une première réponse à cette question. Mme l'Adjointe explique que l'Exécutif a été informé de manière non-officielle, raison pour laquelle ils ne voulaient pas transmettre officiellement le nombre de signatures. M. le Maire Pascal WASSMER prend le relais pour expliquer que vraisemblablement, la votation aurait lieu fin novembre et d'ici-là, le comité référendaire sera invité à participer à un débat public. L'Exécutif reviendra vers Mme Claire THIBAUT-BULLIARD et les Conseillers.



Mme la Présidente remercie pour cet échange et donne la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS qui revient sur la salle communale car, en son temps, il avait déjà été dit que les grilles d'évacuation d'eau étaient trop petites, que le récupérateur d'eau débordait en cas de trop plein, de même des informations avaient été transmises sur les sources d'eau. Il regrette de ne pas avoir été suffisamment écouté, et que l'Exécutif n'ait pas exécuté. Quand il entend M. le Maire parler d'« ingénieur », il avoue avoir un peu de peine car selon lui, des problèmes risquent de se produire à nouveau car la pluie tombée le dimanche en question n'était pas très forte et pourrait l'être davantage comme cela s'est déjà produit avec même de la grêle. La salle communale avait déjà été inondée il y a quelques années avec de gros dégâts alors il témoigne de sa déception sur le manque de prise en compte de certaines remarques sur les constructions, parce que cela fait déjà la deuxième fois que ce genre de problèmes se produit. Tout le monde sait dans la commune que l'eau, quand elle ne pénètre pas dans les sols, va quelque part donc dans les salles.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS ajoute que toutes les remarques émises lors de la séance pourraient être mentionnées sur le panneau lumineux le jour où se tiennent les manifestations, où sont les parkings gratuits, etc., tout peut être marqué. Cette proposition d'informations par ce biais avait déjà été suggéré et il pense qu'elle permettrait l'économie de nombreux flyers. De plus, les gens auraient des informations en direct. Certes le panneau lumineux est petit mais peut être le vecteur de beaucoup d'informations.

En complément d'information pour une potentielle installation de point d'eau dans le parc à chiens, M. Pierre-Yves DECHEVRENS explique que la conduite d'eau qui part de la route de Chevrens, traverse les champs qui vont chez Fischer (ancienne ferme), puis se sépare pour aller vers le terrain du parc à chiens, est privée. Il faudrait donc négocier avec les propriétaires des canalisations privées qui avaient payé à l'époque. Les poteaux incendie, sont trop vieux – retubés – et ne peuvent être utilisés.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions. M. Jean-Luc RICHARDET a une autre question relative à la votation concernant Chevrens ; sauf erreur, ce sera un référendum d'initiative municipale et l'organisation du bureau de vote ne le sera pas par des élus – à savoir Mme Corinne ALHANKO-BAUER et lui-même. M. le Maire Pascal WASSMER remercie Mme la Présidente et dit qu'effectivement, des gens de la population, des anciens élus, personnes de l'administration organiseront ces votations, mais pas des élus en fonction.

Mme Nicole IMHOF se voit donner la parole pour une communication. Elle relate qu'en 2020, les élus avaient soutenu un projet de fresque thérapeutique au centre ambulatoire de psychiatrie et de psychothérapie intégrée de la Jonction. Dans ce projet, les espaces suivants ont été transformés : 4 couloirs, 1 réception, 3 salles d'attente et 10 salles et chambres. Ces transformations et décorations bénéficient à 1500 patients par an. La Fondation Anouk, chargée du projet, lui a fait parvenir un mot de remerciements avec un magnifique ouvrage qui illustre le travail effectué ; ouvrage à disposition en mairie.

Mme la Présidente sollicite les Conseillers d'autres questions, propositions, etc.
La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de clôturer la séance à 21 h 05 et d'arrêter l'enregistrement avant la séance de huis clos.

Point 12 – Huis Clos

Huis clos. Demandes de naturalisation.



L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente propose de clore la séance à 21 h 10.

La Présidente du Conseil municipal

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Procès-verbaliste : Béatrice MOGENIER – Lumière des Mots

Annexes : Rapports des commissions



Commune d'Anières

Fondation la T'Anières

Conseil de Fondation du mercredi 24 avril 2024

Le conseil de Fondation de la T'Anières s'est réuni le mercredi 24 avril 2024 et a traité des points suivants :

Accueil et approbation du PV

La séance commence par l'approbation du procès-verbal du Conseil de Fondation du 15 novembre 2023.

Présentation, approbation et rapport des comptes 2023

M. Perol passe en revue les comptes 2023 (charges et revenus) en apportant toutes les explications requises.

Le total des charges s'élève à CHF 1 072 925.-.

Le total des écolages s'élève à CHF 224 133.- et les autres recettes sont de CHF 8 597.-.

La subvention financière d'Anières se monte à CHF 735 195.-, en plus de la subvention en nature de CHF 105'000.- pour le loyer.

La subvention financière est de CHF 47 801.- inférieure au montant mis au budget.

Ceci est dû aux charges, inférieures de CHF 50 071.- par rapport au budget, et à CHF 2270.- de recettes en moins.

Après la lecture du rapport des réviseurs, le Conseil de fondation approuve à l'unanimité les comptes 2023.

Tarifs et règlement 2024-2025

La Présidente rappelle que les tarifs font partie intégrante du règlement. Le Bureau propose une augmentation usuelle de 5 %, sachant que les tarifs de la T'Anières sont très bas. Le Bureau travaillera sur la grille tarifaire et les différents paliers de revenus pour les adapter aux Îles aux Mômes ainsi qu'aux recommandations de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire.

Quelques légères modifications sont proposées dans le règlement, qui est remis à jour chaque année.

Elles concernent les heures de départ des enfants, le calendrier des vacances, la fermeture de la structure le dernier vendredi de l'année scolaire.

Concernant les tarifs, une ligne avec un tarif unique pour le dépannage a été ajoutée.

L'article sur les réductions tarifaires en fonction du nombre d'enfants reçoit quelques précisions, à savoir que la déduction forfaitaire de Fr. 10'000.- sera appliquée pour toutes les familles (Aniérais et hors commune). La réduction de 30 % sur le montant de l'écolage le plus bas, dès le 2^e enfant fréquentant La T'Anières, ne sera appliquée qu'aux enfants dont les parents habitent ou travaillent à Anières.

A l'unanimité, le Conseil de fondation approuve les tarifs 2024-2025 et le règlement y relatif.

Inscriptions rentrée scolaire 2024-2025

Les prestations journées (15 repas) sont remplies toute la semaine. Il reste quelques places (1 place le lundi matin, 1 place le mercredi matin et peut-être 1 place le vendredi matin).

La T'Anières accueillera un enfant au bénéfice d'une intégration sur 3 matins et pourraient en accueillir un deuxième.

L'EVE décloisonné, soit l'accueil du matin, est bien rempli.

La garderie des tout-petits compte 8 inscriptions (4 d'Anières et 4 hors commune). Pour les enfants d'un/deux ans, les familles attendent généralement plus longtemps pour les inscrire. Les 9 places disponibles sont occupées comme suit : 5 le lundi, 4 le mardi, 3 le mercredi, 7 le jeudi, 3 le vendredi. Elles se rempliront en cours d'année.

Ainsi, dans la grande majorité des cas, les demandes des familles ont été satisfaites. Priorité a été donnée aux familles d'Anières, qui ont obtenu des places en suffisance.

Vie à la T'Anières

L'équipe de la T'Anières propose de nombreuses animations tout au long de l'année, notamment :

- une réunion des parents avec un film présentant la vie de l'institution
- des ateliers d'art s'inspirant de grands peintres, le thème de l'année étant l'art à travers les 5 sens. Ce travail devrait aboutir par une présentation des réalisations des enfants lors d'un café-expo au mois de juin, permettant ainsi un moment d'échange avec les parents.
- une fête de l'Escalade
- une fête de Noël avec spectacle et présence du Père Noël
- une chasse aux œufs à Pâques
- plusieurs visites de l'école pour les futurs élèves
- une course d'école au MEG
- une fête des promotions sur le thème de l'art

Divers

La présidente remercie Mme Riazi pour sa présence au sein du Conseil de Fondation. Il faudra nommer un nouveau représentant des parents, sa fille entrant à l'école l'année prochaine.

Caroline DOMBRE
Vice-présidente



Commune d'Anières

COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : Lundi 6 mai 2024

Audition :

Lors de cette séance, nous avons auditionné Monsieur David Jenni de l'association Dôme Seniors. Cette association a été créée il y a 4 ans. Elle est principalement liée à l'isolement des personnes en âge AVS du canton de Genève. Elle offre en outre un soutien administratif à domicile et une assistance sociale. En 2023 Dôme Seniors a soutenu 650 personnes âgées. L'association comprend 4 personnes fixes et une trentaine de bénévoles dont certains sont Aniérais. L'association sensibilise également les personnes âgées à la cybercriminalité. Les personnes en difficulté sont repérées par les services de soin et adressées à Dôme Seniors. De nouveaux projets sont en cours pour 2024 et 2025. Ces projets sont liés aux compétences et à l'emploi des personnes âgées. La commune a actuellement une convention avec Pro Senectute, mais Dôme Seniors pourrait compléter l'offre dans les deux secteurs suivants : le fait de venir sur place pour aider les personnes âgées et la rapidité de leurs interventions (7 jours environ).

Subventions :

La commission a été informée de la décision de l'Exécutif concernant l'octroi des subventions suivantes :

- Les Férus de l'Histoire : organisation de fêtes médiévales à Plan-Les-Ouates
- Association Escapade Familiale qui permet à une dizaine de familles de se retrouver pour un séjour loin de leur quotidien

Concernant les propositions de l'Exécutif à la Commission sociale, celle-ci a voté l'octroi des subventions suivantes :

- Cérébral Genève : organisation d'un séjour d'une semaine au bord de la mer pour des personnes en situation de handicap.
- Le Caré
- Carrefour-Rue et Coulou
-

Manifestations :

- La croisière des Aînés aura lieu le 24 septembre sur le lac d'Annecy
- Balade -exposition : les photos de Monsieur Bertrand Carlier sont exposées le long de la route de la Côte-d'Or pendant le mois de mai.
- L'inauguration de la Mairie aura lieu le 1^{er} juin, en même temps qu'Anières en Vogue. A cette occasion le nom définitif de la place du Haut sera dévoilé.

Divers :

- L'exécutif a décidé de mettre à disposition de l'Atelier du Village la première arcade dès le 1^{er} juillet
- La location des autres arcades fera l'objet d'une information. Ces arcades seront attribuées après étude des dossiers.
- L'Ajafest change de lieu. Ce festival se tiendra sur un terrain sur la route de Veigy.
- Mini-transat : un lien sur CMNet permettra de suivre le bateau de Joshua Schopfer.
- La Commune aide Monsieur Schneider pour sa participation aux JO. Une info passera sur Internet.
- 1^{er} août : la piste des artistes de rues a été privilégiée.

Election : Monsieur Ricciuti est élu président et M. Musy vice-président.

Signature : Nicole Imhof, présidente.



Commune d'Anières

COMMISSION : Assainissement, routes, sécurité et développement durable
Séance du : Mardi 28 mai 2024

Rapport succinct

Le procès-verbal de la séance du mardi 28 mai n'ayant pas encore été approuvé, ce rapport présente seulement les points préavisés par la commission pour le conseil municipal de ce soir (mardi 11 juin 2024).

Crédit budgétaire complémentaire pour l'acquisition d'une autolaveuse

L'acquisition d'une autolaveuse est destinée au lavage des trois parkings souterrains communaux : Côte-d'Or, Ancien-Lavoir, Clos-des-Noyers. Celle-ci doit présenter notamment une bonne pression de brossage, la capacité à gravir les rampes des parkings (12%), être adaptée à la surface des parkings.

Trois offres ont été demandées à trois entreprises différentes. Le modèle répondant le mieux aux objectifs est le modèle Grellor Nilfisk SC 6000 86D.

À l'unanimité des membres présents, la commission préavise favorablement un crédit budgétaire complémentaire de CHF 30'000.- pour l'acquisition de l'autolaveuse.

Programme d'accompagnement pour la transition énergétique des particuliers

L'urgence climatique a été déclarée à Genève en décembre 2019 par le Conseil d'Etat. Les objectifs sont de réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de viser la neutralité carbone en 2050. Or, à Genève, les bâtiments représentent 50% de la consommation et sont encore alimentés à 90% par des énergies fossiles. La priorité est donc de réduire la consommation énergétique du parc bâti.

Pour cela, la commune souhaite se doter d'un programme de subventions pour encourager et accompagner les rénovations. Il prévoit notamment de subventionner des visites conseil, des certifications énergétiques des bâtiments avec rapport de conseil, des installations techniques ou des isolations thermiques.

Ces subventions seront soumises à un règlement qui sera adopté par l'exécutif durant l'été.

Le montant de ces subventions fera ensuite l'objet d'une ligne au budget et pourra être ajusté chaque année.

À l'unanimité des membres présents, la commission préavise favorablement un crédit budgétaire de CHF 160'000.- pour 2024 afin de subventionner le programme d'accompagnement pour la transition énergétique des particuliers.

Signature : Caroline Dombre, Présidente

